POLITIQUE 1.5 : POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé et sécurité au travail dans les centres de formation, les parcs engins et sur les sites clients de l'IPMF

Référence	Version	Date d'application	Dernière revue	Prochaine revue	Approuvé par
IPMF-POL-1.5	01	27 octobre 2026	27 octobre 2026	Octobre 2027	Directeur de l'IPMF

1. VUE D'ENSEMBLE ET DÉCLARATION

La présente politique énonce l'engagement de l'IPMF en santé et sécurité, les responsabilités de chacun et les dispositions pratiques en place. La santé et la sécurité de nos apprenants, personnels, formateurs, visiteurs et sous-traitants sont une priorité absolue. Nos formations aux engins lourds et aux appareils de levage comportent des dangers importants, que nous maîtrisons au moyen d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail certifié ISO 45001:2018 par ICL, intégré à nos systèmes ISO 9001 et ISO 21001 et à la politique QHSE de l'IPMF publiée sur www.ipmf.academy.

2. NOS ENGAGEMENTS

- fournir des conditions sûres et saines et prévenir les traumatismes et les pathologies ;
- éliminer les dangers et réduire les risques par des évaluations des risques documentées et la hiérarchie des mesures de maîtrise ;
- respecter les exigences légales et celles des sites clients ;
- consulter et faire participer le personnel et les apprenants, notamment par les animateurs HSE stagiaires ;
- améliorer en continu nos performances.

3. OBJECTIFS DE L'ANNÉE

Objectif	Cible
Maintenir la certification ISO 45001:2018	Audit de surveillance réussi sans non-conformité majeure
Prévenir les accidents en formation	Zéro accident avec arrêt ; chaque presque-accident signalé et analysé
Être prêts aux urgences	Deux exercices d'évacuation par an dans chaque centre
Garder les équipements d'urgence disponibles	Trousses de secours, extincteurs et kits antipollution contrôlés chaque mois
Garder les engins sûrs	100 % des check-lists quotidiennes avant démarrage remplies
Former et informer	100 % des apprenants et nouveaux personnels accueillis avant toute activité pratique

4. DISPOSITIONS POUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION

- causerie sécurité quotidienne à 08h00 animée par les animateurs HSE ; carte « 5 MN ISAINANA » avant chaque exercice pratique ;
- parc engins : vérification quotidienne, carnet d'entretien, zones d'exclusion balisées, limitations de vitesse, signaleur pour chaque manœuvre, clés gardées par le formateur ;
- EPI obligatoires sur l'aire pratique ; aptitude médicale à l'entrée ; tolérance zéro alcool et drogues ; pauses contre la fatigue et la chaleur ;
- droit d'arrêt pour chacun ; cantine gérée selon les principes de l'ISO 22000 ;
- trousses de secours, secouristes formés, extincteurs, kits antipollution et plan d'évacuation dans chaque centre ; numéro d'urgence 038 20 555 20 ; chaque incident enregistré et analysé.

5. RESPONSABILITÉS

Qui	**Responsabilités**
Directeur	Leadership, ressources, signature de la présente politique, revue de direction
Coordonnateur HSE	Évaluations des risques, inspections, analyse des incidents, formation HSE du personnel
Formateurs	Conduite sûre des séances, application des règles, vérification des engins et des EPI
Apprenants et animateurs HSE	Respect des règles, port des EPI, signalement des dangers, causeries sécurité
Visiteurs et sous-traitants	Accueil sécurité et respect des règles du site

6. DROIT ET NORMES APPLICABLES

Code du travail malgache et ses textes d'application relatifs à la santé, à la sécurité et au milieu de travail ; règles des sites clients ; ISO 45001:2018 ; instructions des constructeurs pour chaque engin.

7. COMMUNICATION ET SIGNATURE DU PERSONNEL

- publiée sur www.ipmf.academy et disponible sur papier à l'accueil de chaque centre, sur demande ;
- expliquée aux apprenants lors de l'accueil et au personnel lors de sa prise de fonction ;
- affichée sur les panneaux des centres ;
- toute mise à jour est communiquée par courriel au personnel et aux apprenants en cours de formation.
- chaque membre du personnel signe la déclaration de réception des politiques de l'IPMF (formulaire IPMF-DEC-POL-01) ;
- les performances sont suivies chaque mois et examinées en revue de direction annuelle.

Fait à Antananarivo, le 27 octobre 2026

Le Directeur,

INSTITUT PROFESSIONNEL MÉMO FORMATION
Enseigne commerciale du Cabinet Mémo Conseil
NIF : 4002956322 | STAT : 56210 33 2018 0 00053 | RCS : 2018 B 00001
www.ipmf.academy
contact@ipmf.academy
+261 38 08 555 20

RAMAROLAHY Safidy, PhD
Directeur de l'IPMF